
Notice pour la réorientation à l'inter-semestre 2024-2025

La procédure de réorientation à l'inter-semestre concerne tous les étudiants français et étrangers inscrits en première année d'une formation de l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Elle permet ainsi aux étudiants inscrits en première année de BTS, CPGE ou en première année d'une formation préparée dans un autre établissement d'enseignement supérieur français en 2024-2025 (L1, BUT 1...). de demander à changer de discipline à la fin du premier semestre.

Avant d'entreprendre votre démarche de réorientation, il est recommandé d'assister aux réunions d'information proposées par le SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) au bâtiment A, salle 348, le :

- mardi 08 octobre à 15h
- mercredi 16 octobre à 10h
- mercredi 06 novembre à 15h
- jeudi 07 novembre à 10h

Vous devez également prendre rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP pour bénéficier d'un entretien individuel afin de préparer au mieux votre parcours d'études, votre projet et votre insertion professionnelle.

SCUIO-IP :

→ **Courriel : scuio@univ-paris8.fr / Tél. 01 49 40 67 17 (informations et prise de rendez-vous téléphonique)**

Trois types de réorientation sont possibles

- La réorientation interne qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre à Paris 8
- La réorientation externe « arrivée » qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre dans un autre établissement et qui se réorientent vers Paris 8
- La réorientation externe « départ » qui concerne les étudiants qui quittent Paris 8 à l'issue du 1^{er} semestre pour se réorienter vers un autre établissement.

Réorientation interne au sein de Paris 8

Si vous êtes inscrit.e à l'université Paris 8 en première année de licence (L1) ou de BUT et que vous souhaitez vous réorienter dans une autre première année de licence au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté.e.

Téléchargez le formulaire de réorientation interne à partir du 07 novembre 2024, prenez rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée.

Si l'avis est favorable, vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions pour régulariser votre inscription administrative. Votre carte étudiante sera actualisée, sans paiement de nouveaux droits de scolarité.

Date limite de dépôt des demandes de réorientation :

- Le 12 décembre 2024 (16h) pour la Licence Science politique
- Le 13 décembre 2024 pour la Licence Information-Communication
- Le 12 décembre 2024 pour la Licence Sciences de l'éducation
- Le 20 décembre 2024 pour la Licence LLCER, parcours Mondes Anglophones (uniquement pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en double licence Études anglophones-Histoire qui souhaitent se réorienter)
- **Le 06 janvier 2025** pour toutes les autres licences

Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :

- Le 16 janvier 2025

Secrétariats pédagogiques :

- Coordonnées : <http://www.univ-paris8.fr/Licences>

Bureau des inscriptions :

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Bureau-des-inscriptions>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Réorientation externe pour une arrivée à Paris 8

Si vous êtes inscrit.e en première année d'une formation dans un autre établissement que l'université Paris 8 (1^{ère} année de BTS, CPGE, BUT, Licence...) et que vous souhaitez vous réorienter dans une première année de licence au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté.e.

Téléchargez le formulaire de réorientation externe et déposez le formulaire auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée. Ce formulaire doit être signé et tamponné par votre établissement d'origine.

Après examen de votre dossier, **si votre demande est acceptée vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative.

Date limite de dépôt des demandes de réorientation :

- Le 12 décembre 2024 (16h) pour la Licence Science politique
- Le 13 décembre 2024 pour la Licence Information-Communication
- Le 12 décembre 2024 pour la Licence Sciences de l'éducation
- Le 20 décembre 2024 pour la Licence LLCER, parcours Mondes Anglophones (uniquement pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en double licence Études anglophones-Histoire qui souhaitent se réorienter)
- **Le 06 janvier 2025** pour toutes les autres licences

Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :

- Le 16 janvier 2025

Secrétariats pédagogiques :

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences>

Bureau des inscriptions :

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Bureau-des-inscriptions>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Demande de réorientation externe pour un départ de Paris 8

Si vous êtes inscrit.e à Paris 8 et que vous souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre vers un autre établissement, veuillez prendre contact avec l'établissement d'accueil pour connaître les conditions d'admission.

Attention

Les étudiants de nationalité étrangère hors Espace économique européen inscrits en BTS, CPGE ou BUT et désireux de s'inscrire en 1^{ère} année de licence (L1) dans le cadre de la procédure de réorientation doivent avoir suivi la procédure de demande d'admission préalable (DAP).